

COMPTE RENDU

Réunion conjointe des groupes « Economie sociale et solidaire, cohésion et territoires » et « Marché intérieur et Services »

La mesure de l'impact social des entreprises sociales

05 décembre 2012

Les groupes « Economie sociale et solidaire, cohésion et territoires et Marché intérieur et Services » ont organisé une réunion sur le thème : la mesure de l'impact social des entreprises sociales. Actuellement, le Parlement européen a adopté quelques textes européens visant à créer un environnement favorable aux entreprises sociales et à leurs partenaires de l'économie sociale et dans l'innovation. Le Parlement européen y reprend une définition des entreprises sociales : celles qui ont « pour objectif principal, en vertu de statuts ou de tout autre document consultatif de l'entreprise, de produire des effets sociaux positifs et mesurables. »¹ Dès lors que ces textes définissent l'entreprise sociale comme une entreprise ayant un effet positif sur son environnement, la question se pose tout de suite de comment mesurer cet effet ? Pour y répondre avec le moins de partialité, Confrontations Europe a réuni les divers acteurs concernés par ce sujet pour qu'ils puissent partager leurs perspectives à propos de la mesure de l'impact social.

Résumé de la séance :

La réunion a commencé avec une introduction par **Nicole ALIX** qui a attiré l'attention sur la pertinence de cette question de la mesure de l'impact social, surtout à la lumière du contexte actuel. Elle a expliqué qu'il y a des textes européens qui concernent l'entreprise sociale et la mesure de l'impact social. Ce sont spécifiquement l'initiative pour l'entrepreneuriat social, l'Acte pour le Marché unique II, le règlement relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens et la proposition pour le Programme du changement social et de l'innovation sociale. Dans ces textes une définition de l'entreprise sociale est donnée qui indique la nécessité de la part des entreprises sociales de prouver et ainsi évaluer leur impact social. La Commission a été chargée de préparer les modalités d'application de cette évaluation, et donc d'établir la méthodologie de la mesure de l'impact social des entreprises sociales afin de définir non seulement les types de biens et de services qui matérialisent l'objectif social mais de définir la méthode de leur production aussi. La Commission a donc ses propres raisons pour évaluer, mais, comme l'a noté Nicole ALIX, il y a d'autres raisons pour le faire :

- mesurer l'utilité sociale
- mesurer l'impact d'une politique publique pour comprendre
- mesurer pour créer des indicateurs de bonne gestion
- mesurer pour comparer ou faire des benchmarks
- mesurer pour réfléchir sur le bien être et conduire le changement
- mesurer pour créer un débat démocratique sur la bonne gouvernance
- et désormais, mesurer pour investir

¹ Résolution du Parlement européen du 20 novembre 2012 relatif à l'Initiative pour l'entrepreneuriat social - Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales (2012/2004(INI))

- mesurer pour établir des rapports de responsabilité sociale.
- sans oublier, ce que l'on peut avoir tendance à faire : mesurer pour piloter des organisations.

Pour fournir un fondement théorique au sujet, Confrontations Europe a présenté un résumé du livre « The Worth of the Social Economy » coordonné par Marie Bouchard, CIRIEC International. Ce livre présente les diverses nuances et difficultés liées à une évaluation de l'impact social. Premièrement, il y a trois constats qu'on peut tirer de l'évaluation en général : elle n'est jamais neutre, elle est traversée par les rapports sociaux avec les rapports de pouvoir, et tout ne se prête pas à l'évaluation. Deuxièmement, bien que l'évaluation soit complexe, il existe néanmoins des dispositifs d'évaluation qu'on utilise actuellement dans l'économie sociale : la responsabilité sociale des entreprises, le bilan sociétal, et l'utilité sociale. L'efficacité de ses dispositifs varie et sert des objectifs différents. Troisièmement, en supposant qu'on a des outils nécessaires pour une évaluation, il y a un processus en trois étapes qui permet de procéder équitablement à l'évaluation : d'abord, il devrait y avoir un recueil d'informations sur l'impact social, sociétal et environnemental par l'organisation elle-même, puis, une analyse et un diagnostic sont réalisés par un auditeur externe, et enfin, l'organisation définit ses objectifs d'évolution en lien avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre d'une démarche participative. De cette façon une organisation peut évaluer et faire avancer ses objectifs sociaux. Finalement, le livre rappelle qu'à cause de leurs structures d'organisation, les entreprises sociales dépendent lourdement de l'externe pour leurs ressources, et donc quand on introduit l'évaluation dans l'obtention des fonds, il y aura forcément des effets sur le fonctionnement de ces entreprises. En conséquence : l'adéquation entre les objectifs de l'entreprise et les objectifs publics mérite évaluation, la concurrence entre les acteurs, tournée vers la satisfaction des clients, tend vers l'isomorphisme, et la concertation entre les acteurs favorise les petits acteurs dans la régulation du marché. Pour un résumé complet du livre : <http://www.confrontations.org/images/confrontations/GROUPES/Ecosoc/2012-11-16-La-valeur-de-leconomie-sociale-une-perspective-internationale.pdf>.

Ciprian ALIONESCU, coordonnateur des politiques au sein de la DG EMPL, a exposé les progrès faits par la DG EMPL à propos de la mesure d'impact social. Il a expliqué les raisons pour lesquelles la Commission a décidé d'entreprendre cette initiative, quelles actions ont déjà été prises, notamment avec le GECES ²sous-groupe chargé de réfléchir à la mesure de l'impact social.

En gros, le besoin de définir plus précisément la mesure de l'impact social est largement arrivé en réponse aux deux nouveaux programmes qui sont sur le point d'être mis en œuvre. Le premier est le Programme du changement social et de l'innovation sociale (PCSI). Il comprend quelques autres programmes existants, tels que la facilité de micro finance et l'EURES, mais il prévoit aussi un montant de 90M € pour appuyer les entreprises sociales pendant la période 2014-2020. Il est encore en négociation, mais l'idée est que les entreprises sociales pourront en bénéficier si elles prouvent que leur objectif est d'attendre un « impact social mesurable ».

Le deuxième est le projet des Fonds d'entrepreneuriat social européens (FESE). L'objectif de ce projet est de doter d'un label spécial les fonds qui investissent au moins 70% de leur argent dans les entreprises sociales. Pour cela il est nécessaire de définir une mesure de l'impact social pour que les gestionnaires de fonds puissent confirmer que les entreprises dans lesquelles ils investissent ont un impact social. Quelque chose doit être réalisé pour le PCSI avant le début 2014, mais un dispositif pour les FESE est un peu plus urgent. Il y a donc besoin de fournir plus concrètement les indications

² Groupe d'experts de la Commission Européenne sur l'entrepreneuriat social.

pour ce qui constitue un impact social positif et mesurable, et aussi les processus pour mesurer et faire rapport de cet impact.

Comme le dit C. Alionescu, on est en train de discuter de la possibilité d'un cadre commun pour les deux projets, d'où la pertinence des travaux du groupe d'experts de GECES qui donne des conseils à la Commission dans ce domaine. Pendant la première réunion du GECES en juin 2012, il a été décidé de créer un sous-groupe qui traiterait spécifiquement la question de la mesure de l'impact social. D'autres groupes pourraient suivre, mais jusqu'à présent, ce groupe-ci est le seul. Le processus de sélection des membres a essayé d'obtenir une représentation autant diverse que possible. Le sous-groupe est composé de 5 membres du GECES, 10 experts associés et 1 observateur. Sa première réunion a eu lieu le 26 novembre. L'ensemble des informations est sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/expert-group/index_fr.htm.

A sa première réunion, le sous-groupe a longuement parlé des méthodologies de la mesure. L'idée du sous-groupe est de rester le plus proche possible des besoins et caractéristiques des entreprises sociales. On ne veut pas leur imposer un fardeau en plus. On veut juste les aider en éclairant le domaine pour ce qui est des méthodes de mesure et des indicateurs pertinents. Une mesure de l'impact « doit apporter une vraie valeur ajoutée au domaine [de l'économie sociale] et être acceptée et reçue comme utile par les entreprises sociales elles-mêmes ». Ceci dit, le sous-groupe a évoqué la question du trade-off entre la complexité de la mesure et le coût de fourniture des informations. La plupart des entreprises sociales sont des PME, donc le coût ne peut pas être trop élevé. Tandis qu'il est utile d'avoir des mesures quantitatives, il faut aussi avoir des mesures qualitatives.

En termes de parties prenantes sur la question de la mesure, le sous-groupe a considéré 4 groupes principaux : les responsables politiques et législateurs, les investisseurs dans les entreprises sociales, les entreprises sociales et les bénéficiaires des services des entreprises sociales. Les indicateurs doivent avoir du sens pour toutes les parties prenantes.

Contrairement au groupe GECES qui a un mandat de 6 ans, le sous-groupe a un mandat d'un an. Donc, à la fin de 2013, le sous-groupe doit remettre ses recommandations. Le sous-groupe se réunira tous les 2-3 mois. La prochaine réunion aura lieu en mars (date exacte à confirmer), pour laquelle un agenda plus technique est prévu.

Karl Richter, conseiller en matière d'investissement d'impact social auprès de l'Euclid Network et directeur d'Engaged Investments, a ouvert le premier tour d'interventions en parlant de l'investissement social et de l'« impact investing » d'une perspective de marché. Son intervention s'est concentrée en grande partie sur la mise au point d'un indice financier pour les investissements sociaux.

K. Richter a expliqué le terme d'indice financier, en disant qu'il est un point de référence de données financières décrivant l'investissement social en termes familiers et reconnaissables comme un marché de capitaux ou bien comme une catégorie d'actifs. L'idée de créer cet indice vient d'un rapport qu'il a publié dans lequel il présentait l'investissement social aux investisseurs normaux et soulignait les caractéristiques permettant aux investisseurs d'y investir. « Autrement dit, qu'est-ce qui le rend avantageux aux investisseurs ? Pourquoi voudraient-ils investir ? »

Un grand nombre de gens qui viennent de secteurs différents reconnaissent ce problème d'avoir besoin d'attirer, ou au moins le désir d'attirer plus de capitaux privés, plus de capitaux normaux, et plus de capitaux institutionnels. De plus, ils veulent savoir comment le faire. Selon les investisseurs institutionnels ou les conseillers financiers, ils ont besoin d'une base de données, pour qu'ils

puissent être en conformité avec les règlements, avec leurs responsabilités fiduciaires, et particulièrement pour qu'ils puissent conseiller leurs clients sur la pertinence d'un investissement.

Le projet Engaged-X dont K. Richter est l'un des fondateurs, poursuit ce défi. Il est en train de réfléchir aux méthodes pour rassembler les données nécessaires pour apporter l'investissement social aux marchés, un processus qui en soi peut être considéré comme un atout social car il s'agirait d'une collaboration ouverte entre les diverses parties prenantes.

Engaged-X vise à rassembler des informations à trois niveaux différents. Le premier niveau, qu'Engaged-X est en train de recueillir, concerne l'information financière basique. Combien de capital est investi dans le marché d'investissement social ? Quelle est l'ampleur de ce marché ? Quel est le rendement moyen ? Quel est le risque moyen ? Cette information peut servir à identifier un « rendement social implicite » qui aidera à fournir une définition concrète de l'investissement social, et une définition qui sera reconnaissable par le secteur social et les marchés de capitaux. Engaged-X est en partenariat avec 5 gestionnaires de fonds britanniques pour avoir accès à leurs données propriétaires d'investissements. Pour le deuxième niveau il s'agit d'une répartition des informations en différentes catégories : type de produit, maturité de l'entreprise, secteur, et géographie. Il y a aussi la possibilité de comprendre la circulation de capitaux et de la lier aux statistiques des indicateurs sociaux. Le troisième niveau, et le plus difficile à aborder, est lié aux données d'impact. Là, l'objectif sera l'agrégation d'information sur : est-ce les résultats sociaux sont mesurés ? Si oui, de quel dispositif est-ce que l'on se sert ? Toutes ces données seront mises dans l'indice qui prendra la forme d'une série chronologique. Engaged-X compte l'appliquer à l'ensemble de l'Union européenne.

En réponse à une question posée par Agnès Hubert, Karl Richter a expliqué comment l'indice tiendrait compte du risque élevé pris par les entreprises sociales. Brièvement, il y a un modèle classique qui illustre le rapport entre le risque et le rendement d'un investissement. Dans le cadre des entreprises sociales ce rapport diffère de celui que l'on remarque avec les entreprises « normales. » Les observateurs du marché se sont rendu compte que des investisseurs sociaux fixent un prix de capital beaucoup plus bas que ce qui est attendu par rapport au ratio risque/rendement. L'écart entre ces deux chiffres commence à illustrer une valeur implicite du rendement social. François Passant, directeur de Eurosif, a souligné l'importance, à côté des sociétés de gestion et des fonds de pension, des grandes fortunes qui sont prêtes à investir dans le social si elles sont encouragées fiscalement.

Par la suite, il y a eu une présentation par **Bernard Bazillon** qui vient de KPMG France, le premier groupe français de services pluridisciplinaires d'audit, d'expertise comptable, de conseil, de droit et de fiscalité. B. Bazillon est directeur du département économie sociale dédié aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. Leurs 6300 clients sont des associations, fondations, mutuelles, coopératives, ONG et représentent tous les secteurs d'activités : social et médico-social, humanitaire, éducation, insertion, logement social, etc.

Son expérience lui permet de donner une perspective de la mesure de l'impact social en tant qu'auditeur, professionnel chargé de réaliser une évaluation. Premièrement, pourquoi cet engouement pour une mesure de l'impact social ? Selon B. Bazillon, ce que KPMG peut constater c'est le désir de « faire mieux avec moins. » Cette conception est pertinente pour les bailleurs de fonds (responsables de politiques publiques, donateurs, philanthropes, mécènes, etc.) qui exigent de la transparence et de la bonne utilisation de fonds, « Mon argent, est-il bien utilisé ? » et aussi pour les acteurs sociaux eux-mêmes qui ont besoin de mettre en place les outils de pilotage et le « business model » pour améliorer leur performance sociale, économique et environnementale. Une mesure de l'impact social peut servir d'indicateur utile pour ces mesures.

Puis, B. Bazillon a parlé de ce que l'on entend par « mesure de l'impact social ». La spécificité des entreprises sociales est de répondre à des besoins qui ne sont pas pris en compte par les politiques publiques, les pouvoirs publics ou le marché. L'idée finalement c'est que ces entreprises cherchent à améliorer à la fois les situations individuelles mais aussi collectives. Ainsi, l'impact social couvre un périmètre vaste et fluctuant : celui des effets, à court, moyen et long termes, d'une action ou de plusieurs actions sur ses parties prenantes et sur la société dans son ensemble.

Pourquoi mesurer l'impact social ? Selon B. Bazillon, il ne suffit plus de se satisfaire d'une simple mesure de l'efficacité d'une action (la mesure entre les objectifs et les résultats). Le postulat « j'ai un impact social car je suis une association d'insertion » par exemple, ne suffit plus. Il présuppose d'avoir un impact social sans une vraie démonstration. Il faut aller au-delà de l'efficacité des actions et vérifier la bonne utilité du projet. Comme tout n'est pas monétisable, l'évaluation de l'impact social permettrait effectivement aux auditeurs de compléter l'information financière qui est déjà communiquée. L'idée de KPMG à ce propos c'est qu'il faut objectiver la démarche d'évaluation. S'appuyer sur des méthodes éprouvées qui sont les plus couramment utilisées, comme le retour social, le cadre logique, le bilan sociétal. A minima, se doter de quelques indicateurs. Et puis, recourir à des évaluateurs externes.

Concrètement, ce que KPMG a fait, c'est travailler avec l'Union nationale des entreprises adaptées dans le secteur du handicap en France pour valoriser l'impact des aides au poste, et finalement déterminer la valeur ajoutée sociale. KPMG a trouvé que l'investissement d'un euro en aide au poste rapporte un montant plus élevé à la société. Là, on reste dans une valeur ajoutée économique, mais KPMG a pu aussi identifier un impact social pour les travailleurs handicapés : autonomie, bien-être, statut social, augmentation des savoir-faire qui ont résulté de leur réintégration dans le marché.

Un autre cadre dans lequel KPMG se situe c'est celui qui concerne l'impact investing. C'est un mécanisme qui permet de lever des capitaux privés pour financer des programmes de prévention à but non lucratif visant à réduire des problèmes sociaux et permettant de générer des économies au gouvernement. Si les résultats sont atteints, le gouvernement rembourse aux investisseurs leur capital plus un taux de rendement proportionnel à l'épargne économisée par le gouvernement. Si les résultats ne sont pas atteints, le gouvernement ne rembourse rien. Cependant, les investisseurs qui veulent entrer dans ce financement-là, font face au problème qu'il n'y a pas d'actifs. « Quand je suis un financier, dit B. Bazillon, je veux bien financer une entreprise mais quelle est la contrepartie ? Quelle est la garantie ? Quel est l'actif ? » Souvent, les entreprises sociales n'ont pas d'actifs. Le rôle de KPMG, donc, c'est de mettre à plat le business model des entreprises sociales pour démontrer la pérennité de la structure, même si leurs actifs ne sont pas forcément corporels, mais immatériels.

À ce sujet, les entreprises sociales restent très pauvres parce que la valorisation du bénévolat n'est pas souvent pratiquée. Il est important de pouvoir mettre en place des mécanismes pour recenser, valoriser et inscrire le bénévolat, qui permette d'obtenir un effet vis-à-vis du financier en montrant bien l'effet démultiplicateur de l'activité des entreprises sociales.

La valeur d'une société ne reflète souvent pas ses fonds propres puisqu'elle est composée de 90% d'actifs immatériels. La valeur d'une action n'est pas la valeur des fonds propres. C'est surtout les contrats, les personnes, et, de façon plus importante, la confiance qu'on peut mettre dans une société. Malheureusement, ce type d'appréciation n'existe que pour les fonds propres. B. Bazillon pose la question de pourquoi pas valoriser, mettre à l'actif l'ensemble de l'impact social ? Puis, cet actif servirait comme effet levier pour le financement et l'apport de fonds propres. Dès lors que l'on aurait déterminé des référentiels certifiables qui serviraient de garanties, on pourrait créer des

bourses des actifs sociaux. Toutefois, cette valorisation a une limite qui est fiscale parce que toute valeur de l'augmentation de l'actif est taxable.

Alain Coheur, directeur de la Mutualité Socialiste-Solidaris en Belgique a commencé son intervention en resituant le débat. Premièrement, que veut-on faire avec des mesures d'impact social ? Jusqu'à présent, les mesures sont demandées pour justifier la pertinence de l'action des entreprises sociales, vis-à-vis de diverses parties prenantes (pouvoirs publics, travailleurs, financeurs privés, etc.). Deuxièmement, que veut-on mesurer ? Évidemment, on veut mesurer l'impact social, la performance extra financière, l'utilité sociale, le retour social sur un investissement, les externalités positives. Troisièmement, quels instruments veut-on utiliser ? Il y a l'analyse quantitative et économique qui donnerait les résultats les plus rapides, mais il y a aussi l'analyse qualitative et sociale qui est beaucoup plus délicate. Qui veut-on analyser ? Bien sûr, on veut mesurer les entreprises sociales, mais à partir de quelle taille, et dans quels domaines de services ou d'activité ?

Comme acteur de l'économie sociale, A. Coheur nous rappelle que les entreprises sociales se préoccupent déjà depuis longtemps de la mesure de leur impact social. Ce n'était pas uniquement pour répondre aux tiers. Les chefs d'entreprises sociales essaient toujours d'être au plus proche des besoins des citoyens et les évaluations visent à permettre aux entreprises de mettre en phase leurs activités avec leur but social. Un autre enjeu est la question d'efficacité. Veut-on mesurer la contribution de l'économie sociale en termes d'efficacité et d'efficience ? Non, car cela pourrait nous pousser à s'attacher seulement aux résultats quantitatifs et immédiats, qui en effet risquent de ne pas rendre compte de l'ensemble des impacts des activités sur la population et sur l'environnement. Le dernier enjeu est que, si on prend la nature de l'activité comme le seul référentiel mesurable, on banalise l'approche de gouvernance spéciale et caractéristique des entreprises sociales. Il faut prendre en compte le processus de gouvernance et de production, parce que sinon, effectivement on va catégoriser tout le monde comme entreprise normale.

Les entreprises sociales se mesurent aussi par le service qu'elles rendent à la population, les externalités qu'elles créent. Par exemple, via l'ouverture d'un centre de prévention de suicide, elles améliorent des conditions de vie collective. Mais comment va-t-on mesurer cette externalité ? « Parfois, la pertinence de l'activité est fondamentale ». Les impacts ne sont pas tous mesurables quantitativement, donc une approche qualitative est indispensable.

À qui profite l'évaluation ? En premier lieu, les entreprises sociales rendent des comptes à leur assemblée générale, leurs affiliés, travailleurs et membres. Et en deuxième lieu, l'administration, les bailleurs publics, ou les investisseurs peuvent aussi être demandeurs d'information. De plus, quels seront les comptes intéressants à rendre ? Et pourquoi rendre des comptes ? Va-t-on labéliser, va-t-on classer ? Et si on classe, est-ce qu'on va discriminer ? Va-t-on sélectionner ? Et si on sélectionne, va-t-on rationaliser ? Va-t-on éliminer en citant la performance ? Ce sont des questions qu'il faut se poser au préalable.

En effet, une mesure de l'impact social peut entraîner la marchandisation du social qui peut être acceptable, mais uniquement si cela permet d'améliorer la gestion interne des entreprises sociales et si cela permet de démontrer les valeurs de ce type d'organisation. Sinon, on risque de mettre les entreprises sociales en concurrence, de les conduire à rechercher la rentabilité économique au détriment de la plus value sociale, de faire disparaître les entreprises sociales les plus faibles, et de freiner l'esprit d'initiative des entrepreneurs sociaux.

Après une brève période de questions/réponses, **Marie-Christine Vergiat** apporte son avis sur cette question en tant que membre du Parlement européen et « militante associative. » Dans son intervention, M-C. Vergiat a souligné l'importance de ce sujet pour tous les acteurs. Au plan

européen, on est en train de construire une première marche vers la définition de ce qu'est une entreprise sociale et des critères auxquels elles devront répondre.

Aujourd'hui, au Parlement européen on constate une confusion entre économie sociale et entreprise sociale si on relit les trois derniers textes adoptés par le Parlement européen - et pas seulement au Parlement européen : les chiffres de l'entrepreneuriat social sont ceux de l'économie sociale. Selon M-C. Vergiat, il faut qu'on parle de l'économie sociale comme agglomération des entreprises sociales. C'est-à-dire les entreprises qui se définissent par des valeurs et des principes.

M-C. Vergiat nous a aussi rappelé que beaucoup de choses avaient été déjà faites sur ce sujet. Elle aimerait qu'on remette ces choses sur la table: un faisceau d'indices, la méthode des 4 P (le prix, le produit, le public, et la publicité : le faisceau d'indices retenu en matière fiscale pour déterminer le caractère lucratif ou non d'une organisation), une préférence pour un référentiel au lieu d'un label. À ce propos, un référentiel est plus souple qu'un label dans la mesure où on n'est pas obligé de respecter strictement tous les critères pour pouvoir entrer dans le dispositif. Ce serait aussi bien si les différentes directions générales travaillent ensemble et s'appuient de leurs expériences réciproques.

Comme déjà dit durant la réunion : « il faut éviter à tout prix de ramener ces entreprises à un modèle unique. Valoriser ce modèle particulier dans ce qu'il a de particulier. Particulier parce qu'il intègre l'économie dans le social et non l'inverse...Ce sont pour la plupart, des entreprises qui s'intéressent à des besoins qui ne sont pas, peu ou mal couverts par le marché, mais peu, pas ou mal couverts par le secteur public également. Ce sont des entreprises qui mettent en avant, qui savent sentir les besoins émergents, les nouveaux besoins de la société. »

Elle continue : « Si on ne réagit pas maintenant sur la thématique qui nous est proposée aujourd'hui, la définition sera dans le système et on s'appuiera sur cette définition pour la suite. Donc, même si ce n'est pas la bonne porte d'entrée, simplement les faits sont là et si on veut avancer travailler, c'est aujourd'hui qu'il faut faire attention à ce qu'on va faire en la matière. »

Elle considère qu'on ne peut traiter les questions de l'entreprise sociale en mélangeant toutes les problématiques de financement et sans les relier à l'utilité publique et à l'intérêt général européen. Le Traité permet de ne pas se réduire à leur approche économique (cf notamment ses articles 9, 10 et 11). Dans les rapports avec les organisations de l'économie sociale, il faudrait continuer à distinguer ceux qui concernent des initiatives venant des citoyens (et qui se traduisent par des subventions) et ceux qui viennent de l'initiative publique (et qui se traduisent par des délégations de services publics ou des marchés publics). Parce que l'interaction entre les acteurs fait progresser, la Commission devrait, selon elle, favoriser des recherche-action au plus près du terrain, avec des acteurs de nature différente.

Au cours du débat qui suit, elle estime que, puisque le dispositif va s'appuyer sur une définition, l'intergroupe économie sociale du Parlement européen doit engager une réflexion ad hoc, avec des RDV réguliers et un lien avec les projets de statuts (mutuelles, associations...).

Ariane Rodert est membre suédoise du Comité économique et sociale européen. Elle représente l'entreprise sociale dans toutes ses formes : des organisations de société civile, aux grands hôpitaux qui emploient des milliers de gens. Elle a fait un avis exploratoire sur l'Initiative pour l'entrepreneuriat social à la demande de la DG MARKT.

Pour sa part, le CESE a été clair : l'Initiative de l'entrepreneuriat social doit créer un écosystème pour les entreprises sociales qui sont essentiellement les acteurs de l'économie sociale ayant ces trois valeurs et spécificités clés : elle se créent avec une vocation sociale de subvenir à un besoin sociétal ;

leurs profits sont un moyen, non un but et les profits qui sont générés sont réinvestis dans le but social ; et finalement, l'entreprise sociale a un modèle de fonctionnement qui est en soi une valeur, avec des structures démocratiques, de la bonne citoyenneté active, etc.

En accord avec M-C. Vergiat, A. Rodert nous avertit de ne pas confondre les termes que l'on utilise pour décrire l'économie sociale et les entreprises sociales. Il faut être sensible à la terminologie et savoir ce dont on parle. Dans l'ensemble, les entreprises elles-mêmes de l'économie sociale en Europe se définissent déjà selon les trois valeurs nommées, et elles savent que l'Initiative pour l'entrepreneuriat social est censée les aider. Mais pourquoi ?

A. Rodert continue à expliquer que le modèle opérationnel des entreprises sociales les rend plus résilientes pendant les crises. Elles ont une croissance lente, mais sûre, qui, finalement, crée une entreprise plus durable. Donc c'est un modèle très important à préserver qui mérite plus de reconnaissance. Dans son avis, A. Rodert a écrit que les FESE peuvent constituer **un** dispositif pour contribuer à ces initiatives, mais qu'il faut qu'il y ait un large ensemble de mécanismes de financement (mécanismes hybrides, structures d'emprunts, subventions d'aide, etc) à leur disposition. De plus, les FESE ne sont pas la structure la plus facile avec laquelle travailler. Simplement, investir dans une entreprise sociale (par exemple, une coopérative) n'est pas très attractif, car chaque membre n'y a qu'une voix. Les entreprises sociales ne veulent pas facilement se dessaisir d'autonomie au profit de parties prenantes externes en échange de capitaux. Cependant, dans le texte des FESE, une définition d'entreprise sociale est utilisée qui va contre cette notion : sous certaines conditions, les entreprises sociales peuvent distribuer leurs profits aux parties prenantes. En effet, comme l'a dit A. Rodert, « la définition de l'entreprise sociale s'est ouverte à un type d'entité toute différente. »

Il y a un risque de perdre le modèle unique que constituent les entreprises sociales. Si cette vue de l'économie sociale, montrée dans les FESE, devait devenir la norme, les différents Etats membres qui ne comprennent pas bien l'Initiative pour l'entrepreneuriat social et qui ont des économies sociales sous-développées, comment pourraient-ils choisir de développer ce secteur ?

Les entreprises sociales reconnaissent le besoin de mesurer leurs résultats, et elles le font, mais c'est un processus complexe. Il y a beaucoup de valeurs douces très difficile à mesurer : estime de soi, habilitation, inclusion, intégration. Ce sont pourtant les raisons pour lesquelles les entreprises sociales existent. Il est déjà assez difficile pour les entreprises sociales d'avoir accès aux capitaux normaux, d'obtenir un emprunt d'une banque. On rend le processus de financement plus compliqué en ajoutant la nécessité de faire rapport des résultats financiers et sociaux.

Pour finir son intervention, A. Rodert a mentionné quelques risques et opportunités ;

Les entreprises sociales doivent être au cœur de ce processus. Il faut un processus de réglementation transparent et ouvert. Le PCSI et les FESE sont des points de départ, mais la question de la mesure aura une ampleur beaucoup plus grande. Donc, il sera nécessaire de développer un processus décisionnel qui inclut aussi tous les acteurs pour être sûr que ce qui est développé bénéficiera à la croissance des entreprises sociales. Plus concrètement, qu'est-ce qu'une méthode d'évaluation devrait impliquer ? D'abord, elle doit être proportionnelle. D'un côté, elle ne peut pas être trop difficile pour les petites entités, mais d'un autre côté, elle devrait aussi être pertinente pour les grandes institutions. On parle des entreprises sociales comme si elles constituent un secteur défini ; au contraire, ce secteur est extrêmement divers. Une méthode doit être comparable à travers toute la gamme dans cette diversité. La mesure du rendement social d'un investissement peut être une approche à essayer. Il serait intéressant que le CESE donne une opinion sur ce sujet.

Au cours du débat, Ariane Rodert nous appelle à considérer que la mesure de l'impact, pour nos membres et nos organisations, c'est une mesure des activités et des vocations, non de l'organisation. Être un employeur responsable est important, mais ce n'est pas le but pour les entreprises sociales. Il y a de la législation pour le garantir, donc toutes les entreprises -classiques ou sociales -doivent être des employeurs responsables. Là, on se perd entre la responsabilité sociale des entreprises et l'impact social. La RSE a ses atouts, mais ce n'est pas ce dont on a besoin maintenant. Il faut y avoir un consensus sur ce dont on parle et la meilleure façon pour réaliser cela est d'avoir une consultation ouverte avec le public parce que c'est là où on trouve les acteurs.

Agnès Hubert est conseillère au Bureau des conseillers de politique européenne (BEPA) à la Commission européenne. Son intervention s'est centrée sur trois points principaux.

Premier point, Il est important dans un contexte plus global de réfléchir à cette question de la mesure de l'impact social. Le contexte de la crise actuelle soulève l'importance du social au niveau européen. Le BEPA est en train de réfléchir avec la DG EMPL, notamment à reprendre l'idée d'investissement social pour l'ensemble des politiques sociales. C'est un système semblable au système des pays nordiques où les gens sont contents de payer plus d'impôts parce qu'ils savent qu'il y aura des services publics qui répondent à leurs besoins. L'idée est la solidarité, le soutien du bien commun. Et c'est une vision, selon A. Hubert, qu'on cherche à généraliser au niveau européen en développant des dispositifs d'investissement social.

Deuxième point, elle a parlé de l'importance de l'innovation sociale. Il y a certaines caractéristiques spécifiques à l'innovation sociale qui devraient être transposées à l'approche pour développer une mesure de l'impact. Premièrement, l'innovation sociale porte la notion de « faire ensemble » et de mettre ensemble des acteurs qui n'ont pas l'habitude d'être ensemble – les acteurs de la finance et les acteurs du social se rencontrent rarement. Mettre ensemble tous les acteurs qui peuvent se compléter fait partie de la définition de l'innovation sociale et devrait faire partie aussi du développement d'une mesure. Deuxièmement, en écho à l'intervention d' A. Coheur qui a parlé de la marchandisation du social, A. Hubert a dit que le vrai défi est plutôt la socialisation du marchand. Maintenant, l'économie sociale et solidaire dans son ensemble représente environ 11% de la création de la richesse au niveau européen. Selon A. Hubert, c'est encore un marché niche et il faut que l'économie sociale puisse grandir et se développer au-delà de ces 11%. Troisièmement, l'innovation sociale a trois niveaux d'engagement : d'abord, il y a un niveau qui répond aux besoins sociaux urgents, ensuite il y a un niveau répondant aux besoins sociétaux, et finalement, il y a un niveau systémique. On ne s'engage pas suffisamment dans ce troisième niveau. Comment est-ce qu'on utilise le pouvoir transformateur de l'innovation sociale sur la société dans son ensemble ? Sur les modes de gouvernance, sur les modes d'attribution des finances, de répartition de richesse, etc. ?

Le troisième point finalement est la question de ce que l'on met en premier. Les acteurs de l'économie sociale et les acteurs de la finance ont identifié qu'il y a un besoin de mobiliser plus de fonds, mais si on veut véritablement mobiliser ces fonds pour faire grandir le secteur, il faut qu'on en passe par une définition, qui enfin se résume à : quel impact ? Donc, la mesure de l'impact est quelque chose d'absolument fondamental pour arriver véritablement à faire grandir le secteur. Du côté de la Commission, A. Hubert trouve que les services de la DG MARKT ont une démarche progressive et pragmatique. La Commission s'adresse à des acteurs. La composition du sous-groupe qui s'occupe d'impact social est représentative d'une diversité d'acteurs : des gens qui sont dans le domaine de la philanthropie, des chercheurs sur le sujet de l'utilité sociale, des banquiers, etc. À son avis, du sous-groupe sortira une série de critères très pragmatiques qui seront utiles aux différents acteurs dans ce domaine.

QUESTIONS/COMMENTAIRES

Daniel LE SCORNET (Pt du Centre de Ressources et de Recherches « La Fraternelle ») est frappé par l'idée de rentrer sur cet énorme champ pour avoir des financements européens...on construit un secteur lui-même, on construit les indicateurs, et c'est les indicateurs qui ensuite vont permettre de définir. Ça paraît même relativement insensé de son point de vue.

Arielle GARCIA (Mutualité française) revient sur la labellisation envisagée, soulevant les questions relatives à son coût et à sa gouvernance.

Agnès MATHIS (Cooperatives Europe) est frappée par le fait que l'on est en train d'élaborer une définition qui aura un impact non pas uniquement pour obtenir des fonds de financement, mais aussi par la suite pour le label... La date indiquée de la fin 2013 pour l'aboutissement des travaux paraît donc très précoce. Elle estime qu'on ne doit pas oublier qu'on va en quelque sorte introduire un marché, qui est le marché d'évaluation sociale, le marché de conseil, avec de nouveaux interlocuteurs. Ces questions fondamentales méritent que tout le monde, la Commission et les stakeholders devraient mettre entre nous avant de faire un système d'évaluation. **Nicole ALIX** remarque à cette occasion que tandis que le sous-groupe de GECES a identifié quatre niveaux de parties prenantes: les policy makers, les investisseurs, les entreprises sociales, et les bénéficiaires, on peut effectivement noter qu'il y a une autre catégorie d'acteurs: les producteurs de services d'évaluation et de mesures d'impact.

Antoine Bastide (Syndex) établit un parallèle avec la démarche RSE, qui lui paraît au regard timide, qui ne met pas trop de contraintes aux entreprises en pensant que le marché va spontanément opérer les ajustements. L'approche RSE des entreprises sociales lui semble en revanche forcer les acteurs à faire la démonstration de leur caractère social, dans une vision restrictive.

Ce qui pousse **Ariane Rodert** à rappeler que la mesure de l'impact, pour nos membres et nos organisations, c'est une mesure des activités et des vocations, non de l'organisation. Être un employeur responsable est important, mais ce n'est pas le but pour les entreprises sociales. Il y a de la législation pour le garantir, donc toutes les entreprises -classiques ou sociales -doivent être des employeurs responsables. Là, on se perd entre la responsabilité sociale des entreprises et l'impact social. La RSE a ses atouts, mais ce n'est pas ce dont on a besoin maintenant. Il faut y avoir un consensus sur ce dont on parle et la meilleure façon pour réaliser cela est d'avoir une consultation ouverte avec le public parce que c'est là où on trouve les acteurs.

Emeline STIEVENART (ESSEC – Institut de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Social) signale qu'il y a déjà beaucoup de méthodes qui existent pour commencer à évaluer l'impact social. « On n'est pas forcément obligé d'inventer la roue. » Un travail a commencé qui réunit des personnes intéressées par la question de l'impact social pour collectivement se poser la question de comment peut-on faire, en tant que consultant, entreprise sociale, entreprise classique, chercheur, etc. pour mutualiser nos connaissances et faire mieux nos capacités pour mesurer l'impact social. Même si on n'a pas l'impression que l'on ne peut pas mesurer certains aspects immatériels de l'impact social, il faut essayer et tester.

Antonella NOYA (OECD) estime, concernant, l'évaluation et la mesure d'impact, et surtout dans ce secteur, il est plus que jamais indispensable de les construire avec les acteurs, parce que l'évaluation n'est jamais neutre. Il faut éviter de tomber dans le piège de la pensée unique.

Bernard Bazillon (KPMG) relève que, quand on parle de l'économie sociale en France, on revendique la notion que l'économie sociale n'est pas une économie à part ; elle fait partie du marché. Et donc,

quand on parle d'une mesure d'impact social, dans une certaine mesure, il faut utiliser le langage actuel et commun. Quels outils a-t-on pour modéliser ? Ce sont des outils de la pensée unique, c'est-à-dire la pensée financière actuelle. On essaie de faire rentrer dans un cadre existant les initiatives sociales, que l'on a du mal à modéliser. Mais d'autre côté aussi, on demande que les projets soient pérennes et soient viables.

Eléments de conclusion par Nicole Alix :

Il y a quelques complexités à relever sur ce sujet.

Au fond, il y a toujours la question de l'articulation entre l'autonomie de l'organisation, c'est-à-dire les choix qu'elle fait d'avoir un système d'information qui lui permet de garder le cadre qu'elle a fixé avec ses membres et ses parties prenantes, et ce qu'on appelle la capacité à survivre. Il faut, donc, être prudent, parce que quand on demandera à des entreprises sociales d'avoir certains types de mesure, qui supposent certains systèmes d'information, elles n'en auront pas d'autres, faute de moyens. On produira donc, à partir de la demande de mesure d'impact, des organisations qui mettront l'accent sur certains aspects plutôt que d'autre, à la fois en termes de modalités de production, d'organisation interne et en termes de types de biens et services produits.

Il y a aussi d'autres nuances qui imprègnent ce sujet. Comment, par exemple, tenir compte de la régulation invisible sur les entreprises concurrentes faite par exemple par les tarifs des mutuelles ? Comment éviter que les indicateurs deviennent des « pilotes automatiques » des décisions politiques et plus seulement des guides pour l'action ? Peut-on prendre les indicateurs sociaux comme une mesure fiable du passage d'un état A à un état B de la société ? comment, surtout, faire de la mesure non un dictat mais un support de débat sur l'utilité sociale, avec notamment le territoire comme espace de débat. Tous ces points méritent l'analyse.

Pour conclure, dans la mesure d'impact social, il n'y a pas de méthode magique. La diversité qui caractérise le secteur rend cela impossible. Mais même s'il n'y a pas de méthode magique, est-ce qu'il y a un bon indicateur qui peut fonctionner dans un cadre commun ? Certains gens disent oui, et d'autres disent non. En tout cas, tandis que tout n'est pas quantifiable, tout est observable et susceptible d'être débattu de façon pluraliste. C'est ce à quoi souhaite s'attacher Confrontations Europe en 2013 et nous ferons des propositions de méthode en ce sens.